

DECISION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE QUATRE
KERMESSES NUMERIQUES SUR LE TERRITOIRE LENSOIS,

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai
2020, décidant l'application des dispositions prévues à
l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté n°2020 -1029 du 25 mai 2020 portant
délégations à des adjoints de quartier au Maire,

Considérant que l'organisation de quatre kermesses
numériques dans le cadre du Quartier Été solidaire, le
mercredi 6 juillet à 14h, le jeudi 7 juillet à 17h au Centre
Socioculturel Lensois DUMAS, les jeudi 21 et 28 juillet 2022 à
14h place Jean-Jaurès, animées par l'association « Les amis de
Mandela » d'Avion, nécessite la signature d'une convention.

Décision N°2022 – 254

DECIDE

ARTICLE 1 : Il sera conclu et signé une convention de mise en place d'animations de quatre kermesses numériques dans le cadre du Quartier Été solidaire, le mercredi 6 juillet à 14h, le jeudi 7 juillet à 17h au Centre Socioculturel Lensois DUMAS, les jeudi 21 et 28 juillet 2022 à 14h place Jean-Jaurès, animées par l'association « Les amis de Mandela » d'Avion, représentée par Madame Renée CAPRON.

ARTICLE 2 : Cette convention fixera les modalités organisationnelles de ces quatre prestations à titre gratuit.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 07/07/2022.

Pour le Maire
l'Adjointe au Maire



Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH

RECU LE 07/07/2022.
SOUS-PREFECTURE DE LENS

Résumé de l'acte

062-216204982-20220707-DEC_20226254-AU

Numéro de l'acte : DEC_20226254
Date de décision : jeudi 7 juillet 2022
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision relative à la mise en place de quatre kermesses sur le territoire lensois
Classification : 7.10 - Divers
Rédacteur : MYLENE HANOT
AR reçu le : 07/07/2022
Numéro AR : 062-216204982-20220707-DEC_20226254-AU
Document principal : 99_AU-DEC 2022 254 AMIS DE MANDELA.pdf

Historique :

07/07/22 08:55	En cours de création	
07/07/22 08:57	En préparation	MYLENE HANOT
07/07/22 08:58	Reçu	MYLENE HANOT
07/07/22 08:59	En cours de transmission	
07/07/22 09:02	Transmis en Préfecture	
07/07/22 09:05	Accusé de réception reçu	

HANOT Mylène

De: postmaster@srci.fr
Envoyé: jeudi 7 juillet 2022 09:06
À: HANOT Mylène
Objet: Alerte iXBusWeb - Accusé de réception reçu

Bonjour MYLENE HANOT,

Numéro d'acte : DEC_20226254
Date de l'acte : 07/07/2022
Objet : Décision relative à la mise en place de quatre kermesses sur le territoire lensois
Numéro AR : 062-216204982-20220707-DEC_20226254-AU
Etat de l'acte : Accusé de réception reçu
Expediteur : Lens - Mairie
Date et Heure d'envoi : 07/07/2022 09:05:59

Cordialement,
L'équipe d'iXBusWeb.